



HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
2035
2050

FOCUS
**DÉMOGRAPHIE
ET SOCIÉTÉ(S)**

Repenser les solidarités dans une France vieillissante

Septembre 2026



FRANCE
2035
2050

COMMENT VIVRONS-NOUS EN FRANCE DEMAIN ?

Sous la direction de Clément Beaune

Focus
DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ(S)



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEPTEMBRE 2026



SOMMAIRE

Introduction – La France aux horizons 2035 et 2050 : une population globalement stable mais profondément recomposée	6
1. Objectif 2035 : construire une stratégie pour adapter la France à la nouvelle donne démographique	11
1.1. Mettre en place une planification territorialisée en matière de services publics, notamment éducatifs.....	11
1.2. Investir massivement dans le capital humain, de l'enfance aux compétences tout au long de la vie.....	16
1.3. Des parcours familiaux et professionnels à repenser	18
1.4. Une cohésion sociale à préserver dans une France plus diverse.....	20
2. Objectif 2050 : repenser nos solidarités et l'équité intergénérationnelle dans une France vieillissante.....	22
2.1. Conserver une société humaine et solidaire dans un pays polarisé.....	24
2.2. Renforcer la place des jeunes générations dans la société française.....	25
2.3. Construire un cadre de justice reproductive et une politique publique de l'adoption à l'horizon 2050.....	26
Conclusion.....	27
Annexe – Composition du groupe de travail sur la démographie.....	29

Ce focus reproduit un chapitre du rapport Comment vivrons-nous en France demain ? du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (à paraître).



Focus – Démographie et société(s)

Repenser les solidarités dans une France vieillissante

Magda Tomasini, directrice de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale

Rapporteuses :

Césarine Boinet (département Société et Politiques sociales, HCSP)

Constance Desaunettes (conseillère transversale, HCSP)

« Si fondamentaux sont les problèmes de population
qu'ils prennent de terribles revanches sur ceux qui les ignorent. »
Alfred Sauvy, 1986¹

¹ Sauvy A. (1986), *La France ridée*, Paris, Calmann-Lévy.

Introduction – La France aux horizons 2035 et 2050 : une population globalement stable mais profondément recomposée

De la croissance à la quasi-stabilité de la population

À l'horizon 2035, une grande partie du portrait démographique de la France est déjà inscrite dans la population actuelle. Les enfants qui auront 10 ans en 2035 sont déjà nés et les personnes qui atteindront l'âge de la retraite sont aujourd'hui âgées d'environ 55 ans. L'exercice prospectif à cet horizon consiste donc moins à anticiper une rupture qu'à mesurer l'ampleur des tendances déjà engagées : ralentissement de la croissance démographique, vieillissement de la population, recul relatif des jeunes générations et hausse des très grands âgés. À l'horizon 2050, l'incertitude devient plus forte mais le diagnostic général demeure : la France ne serait pas tant confrontée à un effondrement démographique qu'à une transformation profonde de sa structure par âge. Cette recomposition démographique interroge plus largement les conditions de préservation de notre modèle social, notamment sa capacité à financer les solidarités collectives et à répondre aux besoins liés à l'enfance, au travail et au grand âge.

Les projections démographiques de l'Insee¹ au double horizon permettent d'en mesurer l'ampleur. Selon le scénario central de l'Insee, la population totale atteindrait 69,7 millions en 2035, contre 67,7 millions dans le scénario bas et 71,9 millions dans le scénario haut. À cet horizon, les écarts entre scénarios restent donc relativement contenus. Ils ne remettent pas en cause le diagnostic principal : à dix ans, la population française resterait dans une situation de stabilité ou de croissance modérée. L'enjeu central ne serait donc plus celui du nombre total d'habitants mais celui de leur répartition par âge.

À l'horizon 2050, l'incertitude s'élargit sans remettre en cause le diagnostic. À fécondité et mortalité données², la valeur du solde migratoire (voir Tableau 1) ferait varier la population entre environ 66,4 millions d'habitants dans le scénario bas et 71,7 millions dans le scénario haut. Cet écart, de plus de 5 millions d'habitants, ne dessine pas deux trajectoires démographiques radicalement opposées. Dans tous les cas, la France resterait dans un régime

¹ Insee (2026), « [Projections de population 2026 pour la France](#) », *Insee Résultats*, juin. Les projections de population ne constituent pas des prévisions certaines, mais des exercices conditionnels : elles décrivent ce que deviendrait la population si certaines hypothèses de fécondité, de mortalité et de solde migratoire se réalisaient. Le scénario central correspond aux hypothèses démographiques de référence ; les scénarios bas et haut font varier ces hypothèses afin d'encadrer les évolutions possibles.

² Le groupe d'experts réuni dans le cadre de ce chapitre considère en effet que le déséquilibre de la pyramide des âges induisant davantage de décès dans les années à venir et la tendance baissière de la fécondité donnent, de fait, un rôle accru au solde migratoire dans les dynamiques par âge de la population aux horizons 2035 et 2050.

de croissance faible de sa population, voire de légère contraction selon les hypothèses. La différence porte donc moins sur la nature de la trajectoire que sur ses marges : le solde migratoire module la taille de la population et le nombre de personnes en âge de travailler, sans inverser les tendances de fond.

Tableau 1 – Présentation des différents scénarios de travail

	Indice conjoncturel de fécondité	Espérance de vie à la naissance	Solde migratoire
Scénario 1 dit « de migration basse » – Hypothèse de fécondité centrale, hypothèse de mortalité centrale, hypothèse de migration basse			
	1,45	89,5 ans pour les femmes 86,7 ans pour les hommes	+ 70 000 par an
Scénario 2 dit « central » – Hypothèse de fécondité centrale, hypothèse de mortalité centrale, hypothèse de migration centrale			
	1,45	89,5 ans pour les femmes 86,7 ans pour les hommes	+ 150 000 par an
Scénario 3 dit « de migration haute » – Hypothèse de fécondité centrale, hypothèse de mortalité centrale, hypothèse de migration haute			
	1,45	89,5 ans pour les femmes 86,7 ans pour les hommes	+ 230 000 par an

Note : le scénario 2 correspond au scénario dit « central » de l'Insee. Les hypothèses de mortalité portent sur les espérances de vie à la naissance pour les hommes et les femmes ; celles sur la migration portent sur la valeur du solde migratoire.

Source : tableau HCSP réalisé à partir des [projections démographiques 2026 de l'Insee](#) pour les années 2025, 2035 et 2050

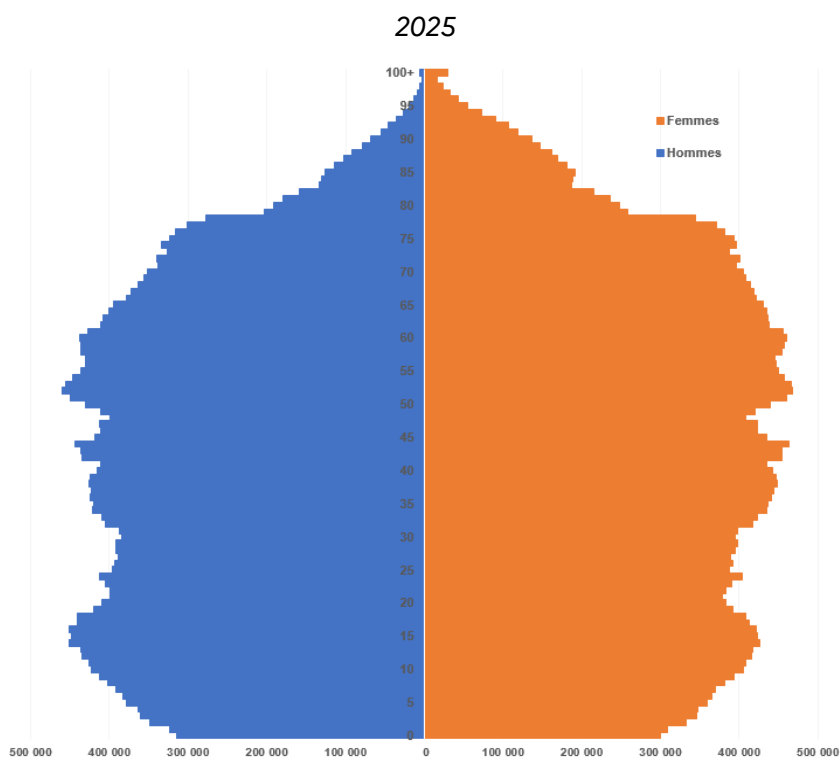
De la pyramide à la sphère des âges : le recul des jeunes générations et la montée du très grand âge

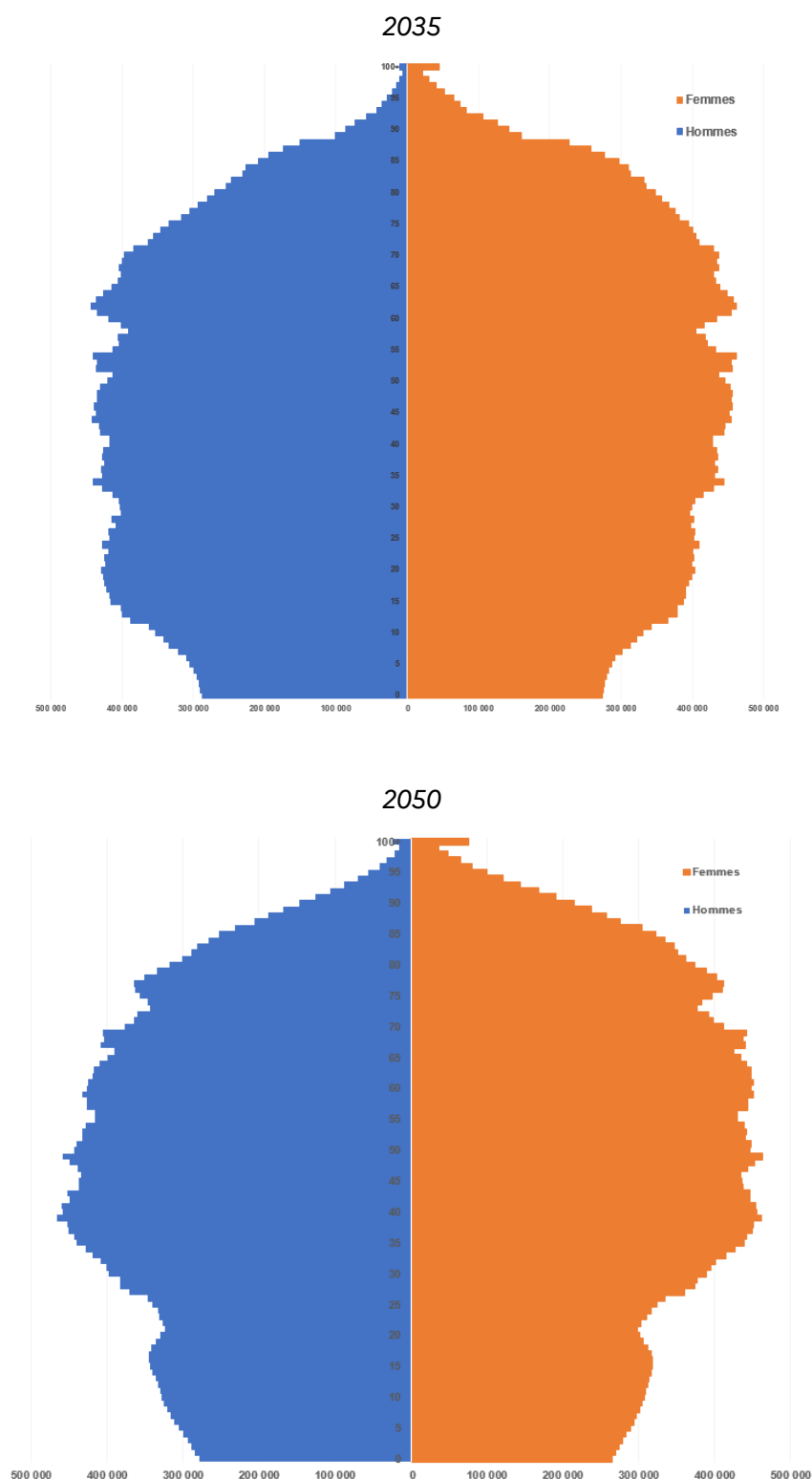
Les pyramides des âges en 2025, 2035 et 2050 permettent de visualiser cette recomposition (voir Graphique 1). En 2035, la pyramide française serait marquée par un double mouvement : un resserrement de sa base, sous l'effet de la baisse récente de la fécondité, et un élargissement de son sommet, lié à l'avancée en âge des générations nombreuses du baby-boom. La France compterait donc moins d'enfants et d'adolescents en proportion, mais davantage de personnes âgées et très âgées. À l'horizon 2050, cette transformation serait plus avancée encore : la structure par âge s'éloignerait progressivement d'une forme pyramidale pour se rapprocher d'une structure plus cylindrique, voire sphérique, dans laquelle les âges élevés occupent une place durablement plus importante.

À la base de la pyramide, la baisse récente de la fécondité se traduit par des cohortes moins nombreuses aux jeunes âges. Dans le scénario central, la part des moins de 15 ans passerait de 16,6 % en 2025 à 13,9 % en 2035. Ce recul ne signifie pas mécaniquement une disparition des besoins en matière d'accueil du jeune enfant, d'éducation, ou de formation, mais il annonce une recomposition de ces besoins.

Au sommet de la pyramide, le mouvement inverse s'observe. Les 75-84 ans ainsi que les 85 ans et plus représenteraient une part croissante de la population d'ici 2035. Dans le scénario central, la part des 75-84 ans passerait de 7,3 % en 2025 à 9 % en 2035 ; celle des 85 ans et plus passerait de 3,5 % à 4,6 %. Cette progression constitue l'un des principaux changements attendus de la décennie : la population ne vieillit pas seulement en moyenne, mais compte davantage de personnes aux âges les plus directement concernés par la perte d'autonomie.

**Graphique 1 – Pyramide des âges française en 2025, 2035 et 2050
selon le scénario central de l'Insee**





Champ : France hexagonale et départements d'outre-mer.

Source : graphique HCSP réalisé à partir du scénario central des *projections démographiques 2026 de l'Insee* pour les années 2025, 2035 et 2050

À l'horizon 2050, cette recomposition serait commune à tous les scénarios. La part des moins de 15 ans reculerait dans les trois scénarios pour atteindre 12,9 % dans le scénario de migration basse, 13,2 % dans le scénario central et 13,5 % dans le scénario de migration haute. La part des 20-64 ans diminuerait également mais de manière plus ou moins marquée selon l'hypothèse migratoire : 53,5 % dans le scénario bas, 54 % dans le scénario central et 54,6 % dans le scénario haut. Enfin, la part des 85 ans et plus progresserait fortement, passant de 3,5 % à 6,6 %, entre 2025 et 2050, dans le scénario de migration basse et de 3,4 % à 6,1 % dans le scénario de migration haute. La migration ne supprime donc pas le vieillissement de la population mais en modifie l'intensité relative, en soutenant davantage les effectifs d'âge actif.

Population active, immigration et grand âge : les nouveaux équilibres démographiques à l'horizon 2050

Pour apprécier les tensions liées à cette recomposition démographique, on peut retenir un indicateur de dépendance démographique rapportant les moins de 15 ans et les 85 ans et plus à la population âgée de 20 à 64 ans. Cet indicateur ne prétend pas résumer l'ensemble des dépendances économiques ou sociales, mais permet de mettre en regard la population en âge de travailler avec deux groupes d'âge où les besoins collectifs sont particulièrement structurants : l'enfance et l'adolescence d'un côté, le très grand âge de l'autre.

Dans le scénario central, ce ratio passerait de 36,2 % en 2025 à 33,6 % en 2035. Cette baisse ne doit pas être interprétée comme une diminution générale des besoins collectifs car elle s'explique avant tout par un effet de composition. À cet horizon, le recul des moins de 15 ans compense temporairement la hausse des 85 ans et plus. Autrement dit, les besoins ne diminuent pas mais se déplacent progressivement des jeunes âges vers le grand âge. Cette lecture invite donc à ne pas raisonner uniquement en volume global de dépendance, mais à distinguer la nature des besoins.

À l'horizon 2050, le ratio remonterait autour de son niveau de 2025, mais avec des écarts selon l'hypothèse migratoire. Il atteindrait environ 36,4 % dans le scénario bas de migration, 36,2 % dans le scénario central, et 35,8 % dans le scénario haut. Ces écarts peuvent sembler limités en part relative, mais recouvrent des différences d'effectifs importantes. Le scénario haut compterait ainsi près de 3,6 millions de personnes de 20 à 64 ans de plus que le scénario bas. C'est ce volume de population en âge de travailler qui constitue l'un des principaux enjeux car il conditionne la capacité à répondre aux besoins de santé, d'autonomie, d'éducation, de production et de financement du modèle social.

Cette analyse conduit ainsi à déplacer le débat sur les migrations. Le solde migratoire ne peut être présenté ni comme une solution mécanique au vieillissement ni comme une simple variable d'ajustement économique. Il devient toutefois un paramètre décisif de l'équilibre démographique de long terme parce qu'il influe sur la taille de la population, sur le volume des personnes en âge

de travailler et sur les compétences disponibles. Dans une France plus âgée, une limitation durable du solde migratoire accentuerait les tensions pesant sur les générations d'âge actif. À l'inverse, un solde migratoire une fois et demie plus élevé que celui observé ces dernières années ne permet de limiter ces tensions que s'il s'accompagne de politiques d'intégration, de formation, d'accès à l'emploi, de lutte contre les discriminations et de cohésion territoriale.

L'enjeu démographique des horizons 2035 et 2050 n'est donc pas seulement de compter le nombre d'habitants. Il est d'anticiper une société où la croissance démographique ralentit, où les très grands âges progressent, et où l'équilibre entre les générations reposera davantage sur la taille, les compétences et les conditions d'activité de la population en âge de travailler.

Cela suppose de débattre explicitement des trois leviers disponibles – productivité, durée du travail au long de la vie (âge de départ en retraite notamment¹) et immigration économique. La priorité donnée à chacune des options dépend de choix politiques, mais il n'est pas possible de préserver notre modèle social et son financement, face au choc démographique durable, en rejetant ces trois leviers en même temps.

1. Objectif 2035 : construire une stratégie pour adapter la France à la nouvelle donne démographique

1.1. Mettre en place une planification territorialisée en matière de services publics, notamment éducatifs

À l'horizon 2035, le principal enjeu territorial tient à la différenciation croissante des trajectoires locales en matière de démographie². En effet, le recul des naissances, le vieillissement, les mobilités résidentielles et les migrations ne se répartissent pas de manière homogène dans l'espace³. Certains territoires pourraient connaître une baisse des effectifs scolaires, d'autres un vieillissement accéléré, tandis que les grandes aires urbaines continueront de concentrer les mobilités liées à l'emploi, aux études et à l'accès aux services. Les besoins publics changent ainsi de nature, d'intensité et de localisation⁴.

¹ Voir le chapitre « Choisir son travail demain ».

² Les projections de population territorialisées seront mises à jour à la suite de la publication des projections démographiques de l'Insee mobilisées dans le présent chapitre. Voir Cazaubel A. et El Guendouz A. (2022), « *D'ici 2070, un tiers des régions perdrait des habitants* », *Insee Première*, n° 1930, novembre.

³ Barbieri M., Fromentin J., Le Roux G. et Cayouette-Remblière J. (2025), « *L'évolution démographique récente de la France : une évolution démographique contrastée entre espaces ruraux et espaces urbains* », *Population*, vol. 80(4), p. 315-321.

⁴ Voir notamment le rapport du Conseil de l'âge du HCFEA (2024), *Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile*, février.

Cette différenciation invite à distinguer baisse quantitative des effectifs et recomposition qualitative des besoins. Dans l'éducation, la baisse des naissances réduit progressivement la pression sur l'offre scolaire, en particulier dans le premier degré (voir Carte 1). Toutefois, ce recul ne signifie pas une disparition des besoins car celle-ci peut coexister, selon les territoires, avec des difficultés d'accès aux établissements, des tensions de recrutement, des concentrations de précarité ou des besoins accrus d'accompagnement des élèves. À l'inverse, dans les territoires où la population reste jeune ou croît rapidement, les infrastructures scolaires, les transports et l'accès à la formation peuvent demeurer fortement contraints (voir Encadré 1).

Le vieillissement ajoute une nouvelle strate de besoins aux recompositions déjà observées. La progression des âges élevés, et plus encore du très grand âge, accroît les besoins en santé, accompagnement, adaptation du logement, services de santé et offre médico-sociale¹. Ces besoins ne dépendent toutefois pas seulement du nombre de personnes âgées, mais varient selon l'état de santé, le degré d'isolement, le niveau de vie, l'accès aux soins, la mobilité et les solidarités familiales disponibles². À âge donné, les situations de dépendance et les capacités d'accompagnement peuvent donc différer fortement selon les territoires³.

À l'horizon 2035, les besoins en services publics ne diminueront donc pas uniformément, mais se recomposeront selon les trajectoires démographiques, sociales, sanitaires et climatiques propres à chaque territoire.

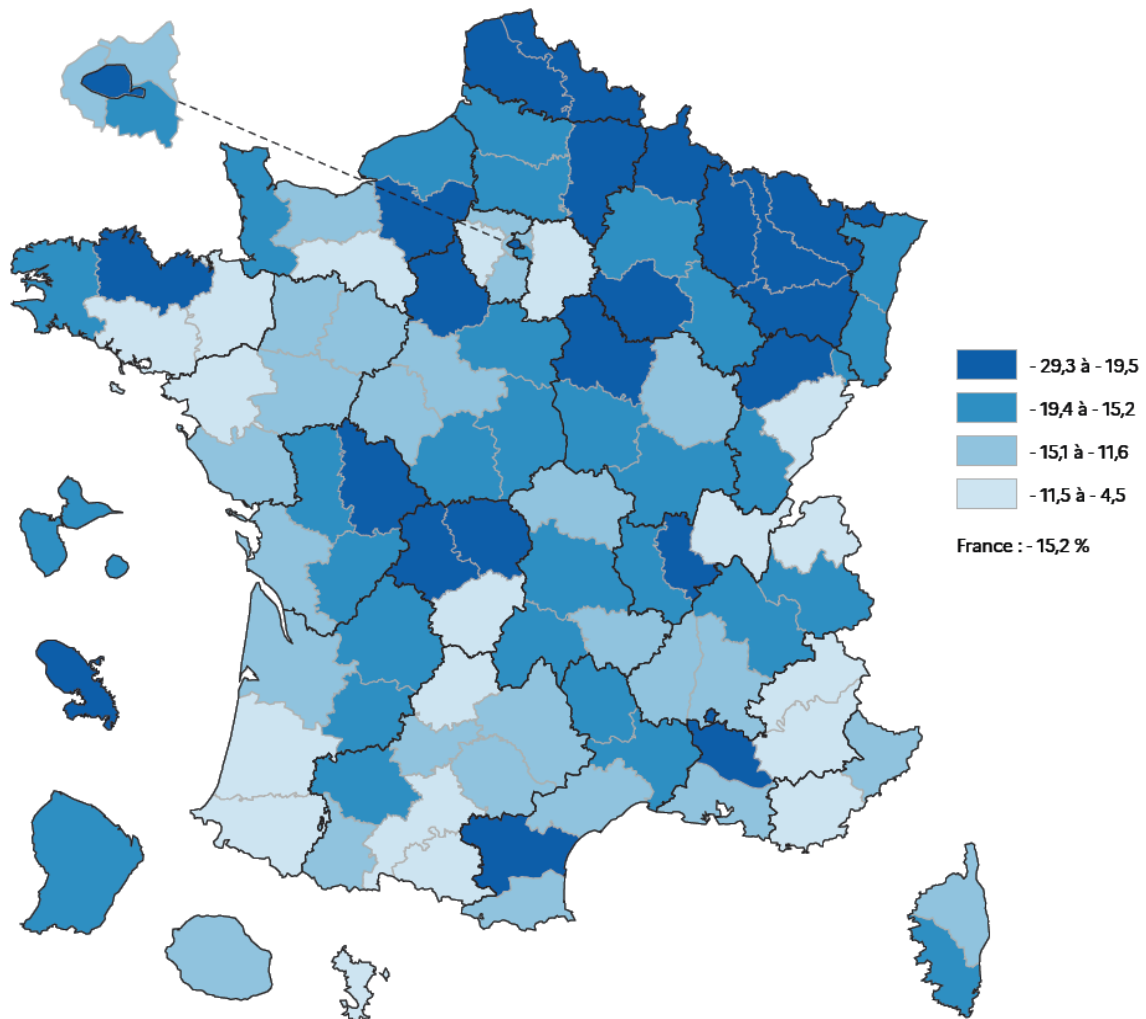
Cette différenciation territoriale forte face à la réalité démographique doit conduire la puissance publique à **renforcer la planification départementale**, croisant projections de population, structure par âge, mobilités, état de santé, accès aux soins, isolement, vulnérabilités sociales et exposition aux risques climatiques. Cette planification doit anticiper à la fois **les besoins en infrastructures** (établissements médico-sociaux, logements adaptés, transports, services de proximité) et **les besoins en professionnels** pour les faire fonctionner. Le niveau départemental semble optimal en ce qu'il est déjà le territoire d'intervention d'une grande partie des politiques sociales en prise avec les questions démographiques : politiques familiales de la branche famille, politiques sociales des départements (handicap, perte d'autonomie, protection de l'enfance, RSA). Cette planification pourrait en outre s'appuyer sur les schémas départementaux des services aux familles (SDSF), afin de les renforcer et de mieux les articuler aux projections démographiques locales.

¹ Voir le chapitre « Administration et services publics », à paraître.

² Bagein G., Costemalle V., Deroyon T., Hazo J.-B., Naouri D., Pesonel E. et Vilain A. (2022), « [L'état de santé de la population](#) », *Les dossiers de la Drees*, n° 102, septembre.

³ Dufeutrelle J., Pucher O. et Louvel A. (2025), « [700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050](#) », *Insee Première*, n° 2078, octobre.

Carte 1 – Évolution entre 2025 et 2035 des effectifs d'élèves du premier degré, par département



Champ : France hexagonale et départements d'outre-mer ; secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).

Lecture : selon le scénario central, l'évolution entre 2025 et 2035 des effectifs scolaires du département de Paris serait comprise entre -29,3 % et -19,5 % dans le premier degré.

Source : constats de rentrée 2025 ; Insee, estimations de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP en 2026

Cette planification doit aussi **intégrer les conditions concrètes d'accès aux services publics**. Dans les territoires peu denses, vieillissants ou ultramarins, l'éloignement, le coût des déplacements, l'insuffisance des transports collectifs ou les contraintes géographiques peuvent rendre difficile l'accès à une offre pourtant disponible. La programmation des équipements doit donc être articulée à une stratégie de mobilité (transports scolaires, transport à la demande, desserte des pôles de santé et de formation, services itinérants) et s'appuyer sur une ingénierie renforcée pour les collectivités les plus fragiles ou les moins dotées.

Encadré 1 – Les territoires d’outre-mer : une évolution démographique contrastée

Les Outre-mer constituent un révélateur des recompositions démographiques à venir : selon les territoires, ils donnent à voir les défis du vieillissement accéléré, du départ des jeunes actifs, de la pression scolaire ou encore de l’adaptation des services publics à une population en forte croissance¹.

Aux Antilles (Guadeloupe et Martinique), la transition démographique se traduit par une chute de la fécondité (d’environ six enfants par femme en 1965 à moins de deux en 2020), un solde naturel désormais négatif et un vieillissement accéléré, amplifié par le départ massif des jeunes actifs, notamment les plus qualifiés. À l’inverse, la Guyane et Mayotte demeurent des territoires de forte croissance, caractérisés par une population très jeune et des dynamiques migratoires intenses. La Réunion occupe une position intermédiaire, avec une population plus stable engagée dans un processus de vieillissement progressif. Ces contrastes mettent en lumière, par effet de loupe, des tensions différenciées sur les politiques publiques : pression scolaire dans les territoires jeunes, prise en charge du vieillissement dans les territoires en déclin.

Dans les territoires les plus jeunes, cette pression démographique met sous tension les systèmes éducatifs. En Guyane et à Mayotte, les infrastructures scolaires sont insuffisantes et difficilement accessibles en raison de contraintes de transport, d’éloignement ou d’insécurité. Ces conditions fragilisent les acquis scolaires et alimentent des niveaux élevés de décrochage. À Mayotte par exemple, seuls 7 % des élèves ont un niveau satisfaisant de compréhension de l’écrit à l’entrée en 6^e, dans un contexte où 55 % seulement sont francophones déclarés et dans un territoire sous forte pression migratoire. Ces fragilités sont aggravées par d’importantes contraintes matérielles, accentuées par l’exposition aux ouragans (voir « Chido³ »). Plus largement, dans les départements et régions d’outre-mer, l’accès à la formation demeure limité et inégal, une offre restreinte et dispersée contraignant une partie des jeunes à poursuivre leurs études dans l’Hexagone.

Dans les territoires plus âgés, notamment aux Antilles, le vieillissement rapide de la population, conjugué à l’émigration durable des jeunes générations, fragilise les solidarités familiales traditionnelles, qui constituent encore le principal mode de prise

¹ Enquêtes « Migration Famille Vieillessement » (MFV) de l’Ined en collaboration avec l’Insee, menées à deux reprises à dix ans d’intervalle (2010-2012 et 2020-2022).

² DEPP, Ministère de l’Éducation nationale (2025), « [Résultats aux évaluations nationales de début de sixième par académie](#) », jeu de données consolidé, données par académie.

³ Pour la situation avant l’ouragan, voir Cour des comptes (2022), [Quel développement pour Mayotte ? Mieux répondre aux défis de la démographie, de la départementalisation et des attentes des Mahorais](#), rapport thématique, juin.

en charge de la dépendance. La diminution du nombre d'aidants accroît les risques d'isolement et de perte d'autonomie, alors que l'offre médico-sociale reste insuffisante et inégalement répartie.

Ainsi, les territoires ultramarins rappellent que l'adaptation démographique ne peut être pensée indépendamment des capacités locales d'équipement, de formation et d'accompagnement.

Elle devrait enfin **intégrer une stratégie des métiers du soin, de l'accompagnement et de l'encadrement**, fondée sur la revalorisation, l'amélioration des conditions de travail, la formation et l'adaptation des compétences au vieillissement des populations.

De façon plus spécifique : **lancer une stratégie « Outre-mer 2035 » d'adaptation des services publics aux dynamiques démographiques ultramarines**. Cette stratégie devrait différencier les réponses selon les territoires : plan de rattrapage scolaire, numérique et universitaire en Guyane et à Mayotte, où la jeunesse et la pression migratoire – spécifiquement à Mayotte – mettent fortement sous tension les infrastructures ; stratégie d'anticipation du vieillissement, de soutien aux aidants et de développement médico-social aux Antilles ; trajectoire intermédiaire d'adaptation progressive à La Réunion.

Cette dynamique de planification départementale devra s'appliquer d'abord au premier service public touché par la baisse de la natalité, l'école, qui sera en 2035 profondément transformée par la baisse continue des effectifs. En effet, à l'échelle nationale, les effectifs du premier degré pourraient ainsi diminuer d'environ 15 % entre 2025 et 2035, avec des variations importantes selon les départements (voir Carte 1). Face à cette contraction, l'État devra développer une stratégie centrée sur l'amélioration du service rendu, en évitant l'impasse d'une simple dynamique uniforme de fermetures de classes, d'écoles ou de structures d'accueil. Cette stratégie pourrait reposer sur deux piliers :

- **Adapter en continu l'offre scolaire aux dynamiques démographiques locales, afin que les infrastructures ne contraignent pas les parcours des élèves.** Les systèmes éducatifs doivent pouvoir évoluer rapidement avec les besoins des territoires, en ajustant régulièrement les capacités d'accueil, la répartition des filières et les moyens humains. Cette planification devra s'accompagner d'une information claire et anticipée des élus locaux, à horizon d'au moins trois ans, sur les ouvertures, les fermetures ou les aménagements de classes, afin d'assurer la lisibilité des décisions et leur cohérence avec les besoins des territoires. À défaut, l'offre existante risque d'orienter les élèves non pas en fonction de leurs compétences, de leurs aspirations ou des besoins de qualification du territoire, mais en fonction de la disponibilité des places. Lorsque le maintien d'une offre

complète sur place n'est pas possible et après une évaluation du dispositif mis en place en Guyane, des **formes d'enseignement hybride ou à distance** peuvent être mobilisées en complément, à condition qu'elles restent encadrées, accompagnées localement et appuyées, dans la mesure du possible, sur des locaux identifiés, accessibles aux élèves et dotés d'infrastructures numériques fiables¹. Cela pourrait être l'occasion d'expérimenter **une organisation hybride de la 6^e, comme une année passerelle entre l'école primaire et le collège**. Les élèves resteraient dans leur infrastructure de primaire, tout en bénéficiant d'interventions progressives d'enseignants du second degré et de temps d'immersion au collège. Cette année de transition permettrait de consolider les apprentissages fondamentaux, d'accompagner progressivement les élèves vers les méthodes du collège et de différer l'entrée complète dans l'organisation collégienne à la classe de 5^e.

- **Développer des infrastructures publiques plus polyvalentes, réversibles et intergénérationnelles.** Dans les territoires où les besoins des jeunes générations diminuent tandis que ceux liés au vieillissement augmentent, certains équipements pourraient être pensés de manière plus modulaire : écoles ouvertes à d'autres services de proximité, crèches ou accueils de loisirs adossés à des équipements pour personnes âgées, résidences autonomie intégrant des espaces partagés, lieux mutualisés entre services éducatifs, artistiques, sociaux et médico-sociaux. L'accès à la culture pourrait aussi s'envisager dans ces lieux en recourant à des expositions dématérialisées.

1.2. Investir massivement dans le capital humain, de l'enfance aux compétences tout au long de la vie

Dans une France plus âgée, l'enjeu ne sera pas seulement le nombre de personnes en âge de travailler mais aussi les compétences disponibles et leur adéquation aux besoins économiques, sociaux et territoriaux. À l'horizon 2035, la population active française évoluera dans une Europe vieillissante, où la croissance de la main-d'œuvre sera plus faible et où la concurrence pour attirer, former et retenir les compétences sera plus forte. Le vieillissement ne crée donc pas uniquement une tension quantitative sur les actifs mais il accroît aussi l'importance de la qualité des compétences, de leur actualisation et de leur répartition entre territoires et secteurs.

¹ DEPP (2020), « Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante », Note d'information, n° 20.26, juillet. L'étude, fondée sur sept enquêtes menées en mai 2020 auprès de plus de 100 000 parents, élèves et personnels de l'Éducation nationale, montre que la continuité pédagogique a permis de maintenir une forme d'apprentissage, tout en soulignant les difficultés liées à la motivation, à l'autonomie, aux conditions matérielles et aux inégalités entre élèves.

Cette tension sera particulièrement visible dans les secteurs déjà exposés à des difficultés de recrutement¹. Les besoins seront importants dans les métiers liés au vieillissement (soin, accompagnement, aide à domicile, services médico-sociaux) mais aussi dans les activités indispensables au fonctionnement quotidien des territoires, comme l'éducation, les transports, le bâtiment, la rénovation énergétique ou le numérique. Ces tensions s'expliquent à la fois par les départs en fin de carrière, qui imposent de renouveler certaines professions, et par les transformations de l'économie, qui font émerger de nouveaux besoins de qualification.

L'enjeu de compétences commence toutefois bien avant l'entrée sur le marché du travail. Les inégalités sociales, scolaires et de santé se forment très tôt et tendent à s'accumuler au fil des parcours². La France demeure confrontée à un niveau élevé de pauvreté infantile³, tandis que plusieurs évaluations récentes signalent une fragilisation des acquis scolaires, notamment en mathématiques⁴. Les écarts de compétences apparaissent dès la maternelle, en lien avec l'origine sociale, les conditions de vie, l'accès à la santé, au langage, aux modes d'accueil et aux ressources éducatives⁵.

Il s'agit donc de renforcer les politiques d'accueil du jeune enfant, ainsi que les politiques scolaires, sanitaires et sociales, afin de prévenir les inégalités avant qu'elles ne se cristallisent et de soutenir la natalité. Pour ce faire, il convient de concentrer l'action publique sur les **premières années de vie et de scolarité**, en garantissant aux enfants les plus vulnérables un accès réel à la santé, à un mode de garde de qualité, aux apprentissages fondamentaux et à des environnements scolaires moins ségrégués. En particulier, **l'accès à un mode de garde et d'accueil collectif du jeune enfant – restauration scolaire et activités périscolaires⁶ –, sans reste à charge pour les familles les plus modestes, pourrait être recherché pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.**

¹ France Stratégie et Dares (2022), *Les Métiers en 2030*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, mars.

² Peruyero C. (2026), « *La pauvreté en héritage* », *La Note d'analyse*, n° 158, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, février.

³ Insee (2025), « *Pauvreté selon l'âge et le seuil. Données annuelles de 1996 à 2023* », *Chiffres-clés*, juillet.

⁴ Bernigole V., Fernandez A., Loi M. et Salles F. (2023), « *PISA 2022 : la France ne fait pas exception à la baisse généralisée des performances en culture mathématique dans l'OCDE* », *Note d'information*, n° 23.48, DEPP, décembre.

⁵ Voir par exemple Cioldi I., Rémeau M., Schmitt P., Garnerio M. et Thumerelle J. (2025), « *En petite section de maternelle, des acquis plus solides pour les élèves nés en début d'année et pour les filles* », *Note d'information*, n° 25-03, DEPP, janvier.

⁶ Voir HCFEA (2024), *La restauration des enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles et dans les EAJE*, rapport du Conseil de la famille du HCFEA, novembre ; et *id.* (2024), *La restauration scolaire : un enjeu majeur de politique publique*, rapport du Conseil de la famille du HCFEA, novembre.

L'accès effectif à un mode d'accueil de qualité pour les 0-3 ans doit être considéré comme un levier de réduction des inégalités précoces et de sécurisation des parcours familiaux¹. **Garantir progressivement un accueil formel pour tous les enfants à partir d'un an** pourrait remplir cet objectif. Cette mesure devrait cibler en priorité les territoires sous-dotés et les familles modestes, qui recourent aujourd'hui le moins aux modes d'accueil formels tels que les crèches.

Il faut également porter une attention particulière aux enfants dont les besoins éducatifs appellent une coordination renforcée voire des moyens dédiés supplémentaires : **élèves allophones, élèves en situation de handicap², enfants relevant de la protection de l'enfance ou familles en situation de grande précarité**.

Le capital humain doit donc être envisagé comme une trajectoire cumulative : petite enfance, école primaire, collège, lycée, enseignement supérieur, insertion professionnelle et formation tout au long de la vie. Dans une société où les jeunes générations pèseront relativement moins dans la population totale³, leur niveau de qualification, leur santé, leur insertion et leur participation économique et démocratique deviendront d'autant plus décisifs. La contraction relative du poids démographique des jeunes crée ainsi un paradoxe : ils pèseront moins dans la population totale, mais leur niveau de qualification, leur insertion et leur participation aux solidarités collectives deviendront plus déterminants.

1.3. Des parcours familiaux et professionnels à repenser

Les recompositions démographiques modifient aussi les conditions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Si cette question est souvent abordée sous l'angle de la parentalité et de la petite enfance, elle doit désormais être élargie à l'ensemble du cycle de vie car le vieillissement de la population accroît aussi les besoins d'aide aux parents âgés, aux conjoints dépendants et aux proches en perte d'autonomie.

En effet, à l'horizon 2035, une part croissante de la population en emploi pourrait être confrontée à plusieurs responsabilités simultanées : travailler, élever des enfants, aider un proche âgé, soutenir un parent isolé ou accompagner une situation de dépendance. Aux âges de la parentalité, plusieurs contraintes peuvent freiner la réalisation du projet d'enfant ou en accroître le coût pour les ménages : difficultés d'accès au logement, instabilité professionnelle,

¹ Boinet C. et Desauettes C. (2026), « Baisse de la natalité : adapter les politiques familiales sans normer les choix », *La Note d'analyse*, n° 160, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, mai.

² Galtier B., Manivel S. et Peruyero C. (2025), « Jeunes en situation de handicap : une mobilité sociale entravée », *La Note d'analyse*, n° 153, France Stratégie/Haut-commissariat au Plan, mai.

³ INJEP (2025), *Les chiffres clés de la jeunesse 2025*, coll. « Chiffres clés », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, juillet.

coût des modes d'accueil, insuffisance de l'offre disponible, horaires de travail peu compatibles avec la vie familiale ou répartition inégale des responsabilités parentales.

Ces contraintes montrent les limites d'une lecture strictement monétaire des comportements familiaux¹. Les décisions de parentalité s'inscrivent dans des trajectoires plus larges, où se combinent logement, emploi, modes d'accueil, organisation du travail et répartition des responsabilités parentales. Elles pèsent particulièrement sur les femmes, qui continuent d'assumer une part importante du travail domestique et parental, avec des effets durables sur leur emploi, leurs revenus et leur carrière. Ces contraintes sont aussi anticipées par les jeunes femmes sans enfants, ce qui peut peser sur la manière dont elles se projettent dans une parentalité future².

Face à la baisse de la natalité, l'action publique ne doit pas chercher à normer les choix reproductifs ni à faire du droit des femmes une variable d'ajustement démographique. Elle doit au contraire créer les conditions concrètes permettant aux personnes qui le souhaitent d'avoir des enfants, sans fragiliser les trajectoires professionnelles, les revenus ou l'autonomie des femmes.

Cette sécurisation suppose de renforcer les **politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle** : développement de l'offre de crèches et de modes d'accueil accessibles, meilleure prise en charge des restes à charge pour les ménages modestes, congés de naissance mieux répartis entre les deux parents, droits effectivement incitatifs pour les pères et organisation du travail plus compatible avec la parentalité³.

Elle doit aussi **tenir compte de la progression des séparations et des familles monoparentales, très majoritairement féminines, en sécurisant leurs ressources**⁴. Comme le suggère le Conseil de la famille, il convient notamment de renforcer le service public de l'Intermédiation financière des pensions alimentaires (Ifpa)⁵.

Le vieillissement ajoute une seconde dimension à cet enjeu de conciliation. La hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie accroîtra les besoins d'accompagnement à domicile,

¹ Voir notamment Boinet C. et Desautettes C. (2026), « [Baisse de la natalité...](#) », *op. cit.*

² Sur les projections des 20-35 ans en matière de parentalité, voir HCFEA (2025), « [Le regard et les projections des jeunes adultes sur la parentalité](#) », note de synthèse, Conseil de la famille du HCFEA, mai ; *id.* (2025), « [Typologie des approches de la parentalité chez les 20-35 ans. Enseignements de l'enquête sur les projections des 20-35 ans en matière de parentalité réalisée par Toluna pour le Conseil de la famille du HCFEA](#) », note, Conseil de la famille du HCFEA, décembre.

³ Boinet C. et Desautettes C. (2026), « [Baisse de la natalité...](#) », *op. cit.*

⁴ Lardeux R. (2021), « [Un quart des parents non gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire à la suite d'une rupture de Pacs ou d'un divorce](#) », *Études et résultats*, n° 1179, Drees, janvier.

⁵ HCFEA (2025), « [État des lieux du déploiement de la réforme du service public de l'Intermédiation financière des pensions alimentaires \(Ifpa\)](#) », note, Conseil de la famille du HCFEA, novembre.

de coordination des soins, d'adaptation du logement et de soutien aux aidants. Si l'offre professionnelle de soins et d'accompagnement ne suit pas ces besoins, une part croissante de la charge risque d'être reportée sur les familles, en particulier sur les femmes. Les conséquences potentielles sont multiples : réduction du temps de travail, interruptions d'activité, fatigue accrue, pertes de revenus, ralentissements de carrière et inégalités de genre renforcées¹.

1.4. Une cohésion sociale à préserver dans une France plus diverse

Nous avons vu plus haut que le solde migratoire ne modifie pas le sens général du vieillissement, mais qu'il module la taille de la population et le volume des personnes en âge de travailler. La question migratoire s'inscrit donc dans une réflexion plus large sur la cohésion sociale, les trajectoires d'intégration, la lutte contre les discriminations et la répartition territoriale des populations.

Les immigrés et leurs descendants représentent déjà une part significative de la population française², et leur contribution est visible dans plusieurs secteurs essentiels au fonctionnement quotidien du pays : services aux particuliers et aux collectivités, bâtiment, restauration, sécurité, nettoyage, métiers du soin et du « care »³. Le niveau d'instruction des immigrés progresse⁴, leur taux d'activité augmente, et une partie des étudiants étrangers formés en France s'insère ensuite durablement sur le marché du travail. Ces évolutions invitent à dépasser une approche strictement quantitative des migrations pour interroger les conditions concrètes d'accueil, d'intégration, de formation, d'emploi et de mobilité sociale.

À l'horizon 2035, une refonte de notre politique migratoire sera nécessaire pour renforcer son volet économique face à la contraction attendue de la population active à cette date.

- Cette nouvelle politique gagnera à s'appuyer sur une **prospectivité des métiers en tension**. L'identification de ces besoins pourrait donner lieu à un **nouveau pacte social avec les employeurs des branches concernées**, afin de répondre aux difficultés de recrutement tout en garantissant l'intégration des travailleurs immigrés et la valorisation de leurs compétences. Ce pacte devrait inclure des engagements en matière d'accueil, de

¹ Voir notamment le *Child Penalty Atlas*, qui couvre 134 pays. Par exemple, la pénalité liée à la maternité en matière d'emploi en France est de 25 %, ce qui signifie qu'après avoir eu un premier enfant, la probabilité qu'une femme soit en emploi chute de 25 % par rapport à celle d'un homme dans la même situation.

² Voir notamment Ined (2026), *Trajectoires et Origines 2. Diversité des populations et inégalités sociales en France*, coll. « Grandes enquêtes ».

³ Desjonquères A., Lhommeau B., Niang M. et Okba M. (2021), « *Quels sont les métiers des immigrés ?* », *Dares Analyses*, n° 36, juillet ; Herbet J. et Jacquesson F. (2022), « *Les actifs immigrés en Île-de-France : leurs métiers, diplômes et origines* », *Insee Analyses – Île-de-France*, n° 160, octobre.

⁴ Pariset C. et Tanneau P. (2025), « *Entre 2006 et 2023, le nombre d'immigrés entrés en France augmente et leur niveau de diplôme s'améliore* », *Insee Première*, n° 2051, mai.

formation, de reconnaissance des qualifications et d'apprentissage du français, celui-ci devant être conçu non comme une simple condition administrative du séjour, mais comme un investissement public dans l'intégration, pouvant être anticipé dès l'amont de la migration. Il devrait également prévoir des engagements des employeurs en matière de conditions de travail, afin de répondre au déficit d'attractivité structurel de ces métiers.

- Dans cette perspective, la France pourrait **renforcer les voies légales et régulières de migration**, afin de réduire les parcours irréguliers et de mieux accompagner les mobilités correspondant à des besoins identifiés. Cette orientation pourrait notamment passer par un accès facilité à certains visas pour les étudiants, les jeunes diplômés, les personnes en formation ou les profils répondant à des besoins économiques établis. Les **migrations étudiantes devraient être davantage considérées comme un levier stratégique** : former des étudiants étrangers en France, faciliter leur intégration et, lorsque cela répond aux besoins du pays, sécuriser leur accès au marché du travail permettrait de préparer une immigration qualifiée, déjà familiarisée avec la langue et les institutions.
- Cette ambition suppose de renforcer **les moyens administratifs de mise en œuvre**¹. Les préfectures et l'ANEF doivent disposer de moyens humains, numériques et d'accompagnement suffisants pour réduire les délais, sécuriser et simplifier les renouvellements de titres, limiter les ruptures de droits et éviter les situations administratives bloquées. Il conviendrait également d'allonger la durée de certains titres lorsque les situations sont stabilisées, de garantir la continuité des droits pendant l'instruction des dossiers et d'engager une réflexion sur les conditions permettant l'accès immédiat à un titre de séjour permanent pour les personnes présentant un haut potentiel d'intégration, à l'instar de ce que pratiquent plusieurs pays d'installation de l'OCDE tels que le Canada ou l'Australie. Une gestion plus fluide des parcours réguliers permettrait ainsi de mieux concentrer les moyens administratifs sur les situations complexes ou irrégulières, dans le respect des garanties procédurales.
- Enfin, les politiques migratoires gagneraient à s'accompagner davantage **d'un discours public fondé sur les faits**. La France pourrait organiser un **débat citoyen sur la question migratoire**, dans un cadre défini avec soin et nourri par les travaux de la statistique publique et de la recherche scientifique.
- Face à un défi démographique commun, la France pourrait soutenir, à l'échelle européenne, la **création d'une agence indépendante dédiée à la démographie**². Celle-ci aurait pour mission d'éclairer les politiques démographiques de l'Union européenne et des États membres, notamment en matière migratoire, à partir de données harmonisées,

¹ Voir notamment Weil P. (2026), *De l'immigration en France*, Paris, Grasset, 2026, page 77 et suivantes.

² Voir l'Avis [C/2024/6867](#) du Comité économique et social européen du 28 novembre 2024.

d'analyses et de projections partagées. Une telle agence contribuerait à objectiver les débats sensibles (migrations, natalité, droits reproductifs) et à partager des bonnes pratiques en matière de politique de soutien à la natalité ou de migration.

L'enjeu n'est donc pas seulement migratoire, mais territorial et social. Les recompositions démographiques peuvent renforcer la concentration locale des fragilités lorsque les contraintes de logement, les discriminations liées à l'origine ou au lieu de résidence, l'accès difficile aux services publics, les difficultés scolaires, l'éloignement de l'emploi et les mobilités résidentielles se cumulent¹. À défaut d'inflexion, une France plus diverse pourrait aussi devenir une France plus fragmentée, dans laquelle certains territoires concentreraient durablement les difficultés sociales et les tensions politiques.

2. Objectif 2050 : repenser nos solidarités et l'équité intergénérationnelle dans une France vieillissante

Encadré 2 – Le cas italien : la France de 2050 ?

La comparaison des pyramides des âges (voir Graphique 2) met en évidence le rôle de l'Italie comme possible miroir de la France à l'horizon 2050. La pyramide italienne de 2025 présente déjà la forme vers laquelle tendrait la France : une base resserrée, un renflement marqué aux âges adultes et élevés, et un sommet élargi sous l'effet de l'allongement de la vie. L'Italie ne constitue pour autant pas une prévision mécanique de l'avenir français, mais un cas avancé de transformation démographique, notamment en raison d'un niveau historiquement bas de fécondité.

Les indicateurs démographiques pour l'Italie les plus récents portent principalement sur 2024². À cette date, l'espérance de vie à la naissance atteint 83,4 ans et l'indice conjoncturel de fécondité tombe à 1,18 enfant par femme, avec seulement 370 000 naissances, contre près d'un million au milieu des années 1960. La part des 65 ans et plus atteint près d'un quart de la population. La pyramide des âges italienne a ainsi progressivement perdu sa forme pyramidale pour se rapprocher d'une « coque de navire », caractérisée par une base étroite et le poids croissant des générations d'âge intermédiaire et âgées.

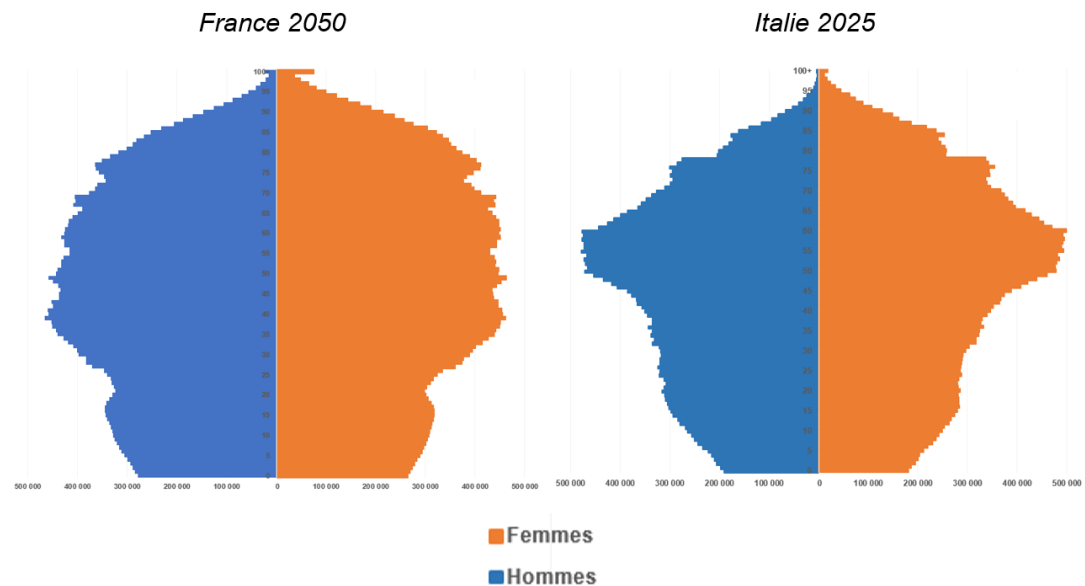
Cette trajectoire est aussi liée aux difficultés d'entrée dans l'âge adulte. Les comparaisons franco-italiennes sur la décohabitation des jeunes soulignent le rôle du modèle familial, de la faible diffusion du parc locatif, des difficultés d'accès au premier logement, de l'instabilité professionnelle et des faibles salaires d'entrée sur le marché

¹ Ined (2026), *Trajectoires et Origines 2. Diversité des populations et inégalités sociales en France*, op. cit.

² ISTAT [Institut national de la statistique italien] (2025), « Demographic Indicators – Year 2024 », mars.

du travail¹. Ces contraintes retardent la mise en couple et la naissance du premier enfant. Elles contribuent aussi à l'émigration des jeunes actifs : en 2024, l'Italie a enregistré 191 000 départs vers l'étranger, dont 156 000 citoyens italiens.

Graphique 2 – Pyramides des âges française, en 2050, et italienne, en 2025



Champs : France hexagonale et départements d'outre-mer (gauche) et Italie (droite).

Sources : graphique HCSP réalisé à partir du scénario central des projections démographiques 2026 de l'Insee pour la France en 2050 (gauche) et des données [Istat](#) pour l'Italie en 2025

Dans ce contexte, l'immigration joue un rôle croissant dans l'équilibre démographique et économique du pays. En 2024, l'immigration depuis l'étranger a atteint 435 000 personnes, dépassant le nombre de naissances. Une partie de ces entrées est organisée par le dispositif « *Decreto Flussi* » – les « *Click Days*² » –, qui permet aux employeurs de demander en ligne des autorisations de travail pour des travailleurs non européens dans des secteurs en tension, dans la limite de quotas fixés par l'État. Ce recours à l'immigration répond à des besoins de main-d'œuvre, mais ne s'accompagne pas encore d'une stratégie d'intégration de long terme.

¹ Cavalli A., Cicchelli V. et Galland O. [dir.] (2008), *Deux pays, deux jeunesses ? La condition juvénile en France et en Italie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

² Ministère italien du Travail et des Politiques sociales (s.d.), « [Flows 2023-25: new quotas for entering Italy to work](#) », page Web du Portale Integrazione Migranti – Work and live in Italy, sections « Quotas in detail » et « The procedure ».

2.1. Conserver une société humaine et solidaire dans un pays polarisé

L'évolution démographique de la France à l'horizon 2050, entre dénatalité et vieillissement, pose la question de la solidarité territoriale et sociale dans un pays polarisé entre territoires attractifs et en déprise, mais aussi entre individus connectés et isolés. Le logement offre une illustration centrale de cette polarisation. Le ralentissement de la croissance démographique ne supprime pas les besoins en logement, car ceux-ci restent portés par la progression du nombre de ménages, la décohabitation, les séparations, le vieillissement et la hausse des ménages d'une seule personne¹. À long terme, la question du logement ne se résume donc pas à la construction neuve : elle renvoie aussi à l'adaptation du parc existant, à sa répartition territoriale et à son accessibilité financière.

Cette dimension territoriale sera d'autant plus décisive que les dynamiques démographiques se superposent aux vulnérabilités environnementales². Certains territoires cumuleront vieillissement, faible densité, éloignement des services ; d'autres, notamment littoraux ou métropolitains, pourront cumuler attractivité résidentielle, pression foncière et exposition aux aléas climatiques. Le défi tient donc à l'écart croissant entre la finesse des recompositions locales et des dispositifs publics encore souvent pensés selon des logiques sectorielles ou uniformes. Cet écart est particulièrement visible dans les territoires ultramarins, où les trajectoires démographiques sont fortement contrastées.

Dans cette France de 2050 plus âgée, au-delà de la fracture territoriale, la question de l'isolement, notamment des seniors, se posera d'une manière accrue. Les besoins d'accompagnement augmenteront fortement tandis que les métiers du soin, de l'aide à domicile et des services de proximité resteront sous tension.

Dans ce cadre, **les nouvelles technologies seront une opportunité pour conserver une forme de lien et de solidarité**, pourvu qu'elles ne soient pas pensées comme un substitut à la présence humaine mais comme un moyen de la renforcer et de la faciliter. Une **stratégie nationale d'innovation sociale et technologique** pourrait articuler robotique d'assistance, IA de coordination des parcours, transports autonomes de proximité, télé-suivi médical, logements intelligents et plateformes publiques de mise en relation intergénérationnelle. Ces solutions pourraient faciliter le maintien à domicile, réduire l'isolement, sécuriser les déplacements, soulager les aidants et libérer du temps pour les tâches relationnelles et de soin.

¹ SDES (2025), *Besoins en logements à horizon 2030, 2040 et 2050*, coll. « Études », Service des données et études statistiques, juin.

² Ministère de la Transition écologique (2025), « *Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique* », mars.

2.2. Renforcer la place des jeunes générations dans la société française

Les recompositions démographiques imposent de penser l'action publique à l'échelle des parcours de vie. À l'horizon 2050, l'enjeu sera de sécuriser les parcours vers l'âge adulte et de mieux prendre en compte les intérêts des jeunes générations dans les politiques publiques, les choix budgétaires et la représentation démocratique, afin de reconnaître qu'elles porteront, à cette date, une part essentielle de l'emploi, de l'innovation, de la solidarité intergénérationnelle et du renouvellement démocratique.

Alors que les trajectoires des jeunes seront devenues plus longues, plus instables et moins linéaires qu'auparavant, avec un accès parfois différé à l'autonomie, l'action publique devra surmonter les blocages actuels liés à la forte dispersion des dispositifs, une lisibilité insuffisante et des difficultés de coordination. Cette ambition pourra s'appuyer sur plusieurs leviers :

- **Renforcer le pilotage interministériel des politiques de jeunesse, en leur donnant un portage gouvernemental clairement identifié.** Face à des enjeux qui relèvent de nombreux ministères, une capacité durable de coordination du délégué interministériel à la jeunesse apparaît nécessaire afin d'assurer la cohérence, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en faveur de la jeunesse.
- **Mieux suivre l'effort public en faveur des jeunes générations.** Cette ambition pourrait s'appuyer sur la création d'un « **budget jeune** », à l'instar du budget vert, permettant d'identifier dans les projets de loi de finances les dépenses favorables, défavorables ou neutres pour les jeunes, afin de rendre les choix budgétaires plus lisibles et d'évaluer leur cohérence avec l'objectif d'équité intergénérationnelle. Elle pourrait être complétée par une évaluation obligatoire de l'impact des projets et propositions de loi sur les jeunes et les générations futures.
- **Faciliter et inciter les transmissions intergénérationnelles plus précoces vers les jeunes générations, tout en prévenant le renforcement des inégalités patrimoniales.** Cette réforme pourrait encourager les donations des grands-parents vers les petits-enfants, notamment en relevant de 80 à 85 ans l'âge limite du donateur pour l'exonération des dons familiaux de sommes d'argent¹, **en étudiant la possibilité d'un avantage fiscal renforcé lorsque la donation intervient au début de la vie adulte du bénéficiaire²** (par exemple 30 ou 35 ans), et en fléchant ces transmissions vers les besoins d'entrée dans la

¹ Conseil des prélèvements obligatoires (2025), *Corriger les principales distorsions de l'imposition du patrimoine*, décembre.

² Dherbécourt C. (2017), « *Comment réformer la fiscalité des successions ?* », *Note Actions critiques 2017/2027*, France Stratégie, janvier.

vie adulte : études, logement, mobilité, installation professionnelle. À plus long terme, une réflexion pourrait être ouverte sur une fiscalité des transmissions davantage centrée sur le bénéficiaire, tenant compte de l'ensemble des héritages et donations reçus au cours de la vie, afin de mieux distinguer les transmissions modestes des accumulations patrimoniales les plus importantes¹.

- **Mieux prendre en compte les préférences des jeunes générations dans les arbitrages démocratiques**, alors que leur poids relatif dans le corps électoral est appelé à diminuer sous l'effet du vieillissement démographique. Des travaux pourraient être ouverts sur les modalités permettant de renforcer leur représentation et leur participation aux décisions qui engagent directement leurs conditions de vie futures², notamment par l'adaptation de certains scrutins, ou l'expérimentation de nouvelles modalités de vote et l'opportunité et les conditions d'un abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans pour les différents scrutins³.

2.3. Construire un cadre de justice reproductive et une politique publique de l'adoption à l'horizon 2050

À l'horizon 2050, les évolutions démographiques rendront plus difficile la conciliation entre responsabilités parentales, responsabilités professionnelles et responsabilités en matière de « care ». Ce cumul pourrait peser sur les trajectoires d'emploi, les revenus, la santé des aidants et les inégalités entre femmes et hommes. Il révèle une tension plus large : face à la nouvelle donne démographique, la soutenabilité du modèle social dépendra aussi de la manière dont les coûts humains, temporels et financiers de la parentalité et de la dépendance seront répartis entre les familles, les employeurs et la collectivité.

Dans cette société marquée par le recul de l'âge à la parentalité, la diversification des parcours familiaux et les progrès de la médecine reproductive, la France devra engager une **stratégie de long terme fondée sur la justice reproductive**⁴. Celle-ci consiste à ne pas réduire les droits reproductifs à des libertés formelles, ni les technologies reproductives à une réponse aux obstacles structurels à la parentalité, mais à interroger les conditions sociales, économiques, médicales et juridiques qui permettent effectivement aux individus de fonder, ou non, une famille. Elle permettrait d'articuler deux objectifs : 1) garantir une égalité

¹ Dherbécourt C., Fack G., Landais C. et Stantcheva S. (2021), « [Repenser l'héritage](#) », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 69, décembre.

² Voir notamment HCFEA (2019), [La participation et l'écoute de la parole des enfants dans la transition écologique](#), rapport, Conseil de l'enfance du HCFEA, décembre.

³ Voir également la section 2.7 « Renforcer la représentation politique des jeunes » du chapitre « Démocratie », à paraître.

⁴ Atay H. et Périer H. (2025), « [From choice to capabilities: abortion and reproductive justice](#) », *Feminist Economics*, vol. 31(1), p. 121-142.

effective d'accès aux droits reproductifs, notamment en matière d'information, de soins, d'AMP, d'infertilité et d'adoption ; 2) sécuriser les parcours parentaux et de filiation, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour construire ce cadre, la France pourrait organiser une **convention citoyenne sur la justice reproductive et la nouvelle parentalité**, associant citoyens tirés au sort, professionnels, chercheurs, juristes, associations familiales, représentants des personnes concernées et acteurs de la protection de l'enfance. Elle permettrait d'ouvrir un débat informé et apaisé sur l'aide médicale à la procréation, l'autoconservation des gamètes, l'infertilité, l'adoption, la filiation et les nouvelles configurations familiales, et sur les sujets plus controversés comme la GPA.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée à la **réforme de l'adoption**, qui doit être pensée comme une politique publique à part entière, au croisement du droit de la famille, de la protection de l'enfance et de l'égalité dans les modes d'accès à la parentalité¹. Une réforme pourrait viser à rendre les procédures plus lisibles, plus prévisibles, mieux accompagnées et plus harmonisées entre les territoires. Elle devrait également intégrer une comparaison avec les pratiques européennes, notamment concernant l'accompagnement des candidats, les délais, l'adoption par les couples de même sexe et par les personnes célibataires, et la sécurisation des parcours de filiation, tout en maintenant comme principe directeur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Conclusion

En identifiant les grandes lignes de force des prochaines décennies, ce chapitre montre que la France ne sera pas nécessairement beaucoup moins peuplée en 2050, mais qu'elle sera profondément transformée dans sa structure par âge, dans la répartition territoriale de sa population et dans l'équilibre entre les générations. L'enjeu n'est donc pas seulement démographique : il est social, territorial, économique et démocratique. Préserver notre modèle social supposera d'anticiper dès aujourd'hui le vieillissement, la contraction relative des jeunes générations et les tensions sur la population en âge de travailler. La première implication concerne l'adaptation territoriale des services publics. La baisse des naissances et la progression du grand âge ne produiront pas les mêmes effets partout : certains territoires devront adapter leur carte scolaire, d'autres renforcer l'offre de santé, d'autonomie, de transports ou de services de proximité. La France devra donc passer d'une logique uniforme à une planification territorialisée, capable d'ajuster les infrastructures, les métiers et les mobilités aux besoins réels des populations.

¹ Perreau B. (2012), *Penser l'adoption : la gouvernance pastorale du genre*, Paris, Presses universitaires de France.

La deuxième implication concerne l'investissement dans le capital humain. Dans une société plus âgée, la soutenabilité du modèle social dépendra de la taille de la population active, mais aussi de son niveau de qualification, de santé et d'insertion. Cela impose d'agir très tôt, dès la petite enfance, pour réduire les inégalités, mais aussi de renforcer l'école, la formation tout au long de la vie, l'emploi des jeunes et des seniors, et l'adaptation des compétences aux besoins économiques et sociaux.

La troisième implication tient aux parcours familiaux, professionnels et migratoires. Face à la baisse de la natalité, l'action publique ne devra pas chercher à normer les choix reproductifs, mais à créer les conditions concrètes permettant aux personnes qui le souhaitent d'avoir des enfants sans fragiliser leur emploi, leurs revenus ou leur autonomie. Elle devra aussi assumer une politique migratoire de long terme, articulée à l'intégration, à la formation, à l'accès à l'emploi et à la cohésion sociale, car le solde migratoire ne supprimera pas le vieillissement mais modulera fortement les tensions pesant sur les actifs.

Enfin, à l'horizon 2050, la France devra repenser ses solidarités entre les âges. L'enjeu sera de mieux accompagner le grand âge sans sacrifier les jeunes générations, de renforcer les métiers du soin et de la proximité, d'utiliser les nouvelles technologies comme un appui à la présence humaine, et de donner davantage de place aux jeunes dans les choix publics. C'est à cette condition que la recomposition démographique pourra être transformée non en crise subie, mais en projet collectif de solidarité, d'égalité et de soutenabilité.

Trois propositions clés pour 2035 et 2050

Agir sur les inégalités dès et durant l'enfance : investir plus tôt dans la petite enfance, la santé, l'école et les apprentissages fondamentaux, en ciblant prioritairement les enfants les plus vulnérables et les territoires les moins dotés.

Sécuriser les parcours familiaux et professionnels des femmes, sans normer les choix. Lever les contraintes concrètes qui pèsent sur les projets parentaux (modes d'accueil, congés, logement, emploi, monoparentalité) sans normer les choix individuels ni faire peser sur les femmes l'essentiel du coût de la parentalité et de l'aide.

Penser les politiques migratoires sur le long terme, et renforcer la politique d'intégration qui leur est attachée. Anticiper les besoins de main-d'œuvre et de compétences, développer des voies régulières de migration, mieux reconnaître les qualifications, renforcer l'apprentissage du français, l'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations.



Annexe

Composition du groupe de travail sur la démographie

Cheffe de chapitre

Magda Tomasini, directrice de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale

Rapporteuses

Césarine Boinet, cheffe de projet du département Société et Politiques sociales, HCSP

Constance Desaunettes, conseillère transversale, HCSP

Participants au groupe de travail

Didier Breton, professeur de démographie à l'Université de Strasbourg

Christel Colin, directrice des statistiques démographiques et sociales à l'Insee

Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales à la direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE

Ariane Pailhe, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (Ined)

Hélène Périvier, économiste, responsable du pôle « Évaluation des politiques sociales et familiales » de l'Institut français d'économie (ex-OFCE et CEPII) et présidente du Conseil de la Famille du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)

Delphine Roy, directrice adjointe de l'Institut des politiques publiques (IPP), spécialiste dépendance et handicap

Thibaut de Saint-Pol, délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Maxime Sbaihi, économiste, directeur stratégique du Club Landoy

Personnes auditionnées lors des séances de travail

Meriam Barhoumi, adjointe à la cheffe du bureau des études statistiques sur les élèves, à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Marie Bergström, sociologue à l'Ined

Francesco Billari, démographe et recteur de l'université Bocconi

Florian Bonnet, économiste et démographe à l'Ined

Milan Bouchet-Valat, sociologue et chargé de recherche à l'Ined

Marta Dominguez-Folgueras, sociologue, professeure associée à Sciences Po et chercheuse au Centre de recherche sur les inégalités sociales (Cris)

Roméo Fontaine, économiste et directeur de recherche à l'Ined

Catherine Gagelin et **Benjamin Moignard**, respectivement ancienne inspectrice générale et inspecteur général correspondant territorial de l'académie de Mayotte

Julie Labarthe, sous-directrice de l'observation de la solidarité à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Claude-Valentin Marie, sociologue, démographe et ancien conseiller pour l'Outre-mer à la direction de l'Ined

Gilles Pison, professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle, chercheur associé à l'Institut national d'études démographiques (Ined)

Philippe Reymond et **Jean-Marc Moullet**, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, correspondants territoriaux de l'académie de Guyane

Patrick Simon, socio-démographe à l'Ined

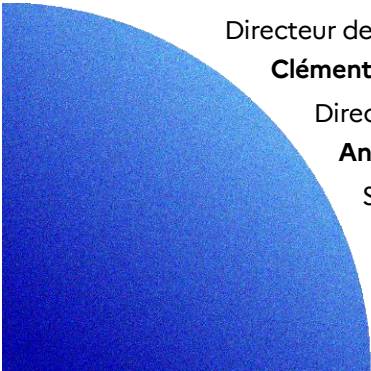
Adrien Zakhartchouk, sous-directeur en charge des politiques sectorielles à la Direction générale du Trésor

Personnes auditionnées en addition des séances de travail

Gaspard Koenig, philosophe, le 20 janvier 2026, sur la décroissance démographique

Haley McAvay, professeure de sociologie à la LSE, le 27 mars 2026, sur la ségrégation territoriale des populations issues de l'immigration

Gijsbert Werner, biologiste et chercheur associé au Conseil scientifique pour la politique gouvernementale des Pays-Bas (WRR), le 19 mars 2026, sur le vieillissement de la population néerlandaise



Directeur de la publication

Clément Beaune, Haut-commissaire

Directeur de la rédaction

Antonin Aviat, Haut-commissaire adjoint

Secrétaire de rédaction

Valérie Senné

Contact

Matthias Le Fur, directeur du service Édition/Communication/Événements

06 10 56 56 75, matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
2035
2050

**RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN SUR :**



strategie-plan.gouv.fr



[@strategieplan](https://www.instagram.com/strategieplan)



[Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan](https://www.linkedin.com/company/haut-commissariat-a-la-strategie-et-au-plan)



[@strategieplan](https://twitter.com/strategieplan)



[@StrategiePlan](https://twitter.com/StrategiePlan)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Il éclaire les choix collectifs sur les enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels, dans un cadre national et européen.

France Stratégie et le Haut-commissariat au Plan deviennent le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan.